

Bourg-en-Bresse, le 1^{er} juillet 2022

La préfète

à

Destinataires *in fine*



Objet : Posture Vigipirate « Été-automne 2022 » - niveau « sécurité renforcée - risque attentat »

Pièce jointe : Logo « sécurité renforcée - risque attentat » à diffuser largement

Le Premier ministre a décidé de maintenir l'ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ». Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire. Huit attentats ont été commis depuis 2020, causant la mort de neuf personnes et en blessant onze autres. Durant la même période, 7 projets violents ont été déjoués. La menace terroriste islamiste, d'origine essentiellement endogène, se maintient donc à un niveau élevé, malgré l'affaiblissement des organisations terroristes extérieures et la dégradation très importante de leurs capacités à projeter des attaques. Parallèlement, sur la même période, 27 individus ont été mis en examen dans le cadre de six affaires liées à la menace terroriste d'ultra droite sur le territoire national. De plus, en raison des tensions internationales actuelles, causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des attaques informatiques sont observées et nécessitent une forte vigilance de l'ensemble des entités publiques et privées.

La déclinaison « Été-automne 2022 » de cette nouvelle posture, immédiatement applicable, met désormais l'accent sur :

- **la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes** notamment lors des vacances scolaires et universitaires ;
- **la sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblement, avec une vigilance accrue pour les établissements culturels ;**
- **la sécurité des bâtiments publics** (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec **une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux ;**
- **la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé**, ainsi que des lieux de **vaccination ;**
- **la sécurité numérique** avec
 - la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique présentées dans le « guide d'hygiène informatique de l'ANSSI » (<https://www.ssi.gouv.fr/particulier/bonnes-pratiques/>)
 - le signalement le plus rapidement possible de toute tentative d'approche, d'attaque ou de déstabilisation d'un système d'information en choisissant l'acteur gouvernemental de la sécurité du numérique pouvant vous aider sur <https://www.ssi.gouv.fr/en-cas-dincident/>

Afin d'informer nos concitoyens de l'activation du niveau « sécurité renforcée - risque attentat » je vous demande de diffuser le logo et les fiches pratiques placées en pièces jointes à cette posture. Vous pouvez retrouver toutes les mesures et les documents utiles sur le site internet des services de l'État dans l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/>. Aussi, je vous invite à consulter la plateforme en ligne www.vigipirate.gouv.fr afin de prendre connaissance de l'actualité et des évolutions relatives au dispositif Vigipirate.

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste au niveau national ou local, cette posture Vigipirate est susceptible de faire l'objet d'une adaptation, en urgence.

La préfète,
Signé : Cécile BIGOT-DEKEYZER

DESTINATAIRES :

- Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissements
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Ain
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Madame la directrice interdépartementale de la police aux frontières
- Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours
- Monsieur le chef de la division de l'Ain, direction régionale des douanes et des droits indirects
- Madame la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Monsieur le directeur de la direction départementale des territoires
- Monsieur le directeur de la direction départementale de la protection des populations
- Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Monsieur le président du conseil départemental
- Mesdames et Messieurs les maires de l'Ain
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale
- Messieurs les représentants des autorités culturelles de l'Ain

POUR INFORMATION :

- Madame la directrice de la délégation départementale de l'Ain de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Madame la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale